

# LES MUTATIONS ORDINAIRES 2015

Règlements administratifs – Édition 2014, Articles II.201 à II.204, pages 81 à 84.

## PROCEDURE

Tout dossier envoyé avant ou après ces dates est rejeté

Exclusivement du vendredi 15 mai au lundi 15 juin 2015

## LE DOSSIER

L'imprimé de mutation doit être rempli et accompagné

- du paiement en fonction des points/classement de la 2<sup>nd</sup>e phase 2014/2015
- et toutes autres pièces justificatives

L'imprimé de mutation est gratuit, il est disponible sur les sites de la Ligue, de la FFTT, des Comités

Virement (avec avis) ou chèque bancaire  
Voir tarifs 2015/2016

**Il n'y a plus de document à transmettre en recommandé au club quitté**

Le dossier est envoyé (imprimé+paiement+éventuellement autres pièces justificatives) à la Ligue d'accueil par :

- lettre suivie
- recommandé (sans accusé de réception)
- recommandé en ligne (autorisé)

Une description des procédures est sur le site de la Poste :

<https://boutiqueducourrier.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne>

Si c'est un club qui fait l'envoi, il peut y avoir plusieurs dossiers mais avec le détail de chaque mutation et paiement

Si le dossier est incomplet, le secrétariat avisera les intéressés (bien indiquer une adresse électronique valide)

Le secrétariat de la Ligue reçoit le dossier, vérifie qu'il est complet et sous les 3 jours ACCUSE RECEPTION via la messagerie informatique ([voir le document](#))

- au club quitté
- au club demandé

Ce n'est qu'un accusé de réception qui indique que le dossier est complet et sera étudié.

La période de mutation close, la Commission des Statuts et Règlements étudie les dossiers reçus et statue avant le 30 juin. L'association quittée, l'association d'accueil et le licencié demandeur sont avisés par une circulaire envoyée aux clubs et disponible sur le site de la Ligue.

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès du Jury d'Appel de la Ligue, dans les quinze jours qui suivent la date d'avis. (date de la circulaire)

Fac-similé de l'accusé de réception envoyé par le secrétariat de la Ligue dans les 3 jours après réception du dossier complet de mutation.



## LIGUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI  
☎ 03 27 79 67 00 - ✉ ligue@liguenpdctt.fr - 🌐 www.liguenpdctt.fr

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cambrai le, mercredi 20 mai 2015

Le secrétariat de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais accuse réception du dossier de demande de mutation envoyé le : **lundi 18 mai 2015** concernant le joueur suivant :

Nom / Prénom : **TERRIEUR Alain**

N° de licence : **596210**

Club Quitté	Club d'accueil
<b>YVILLE ASTT</b>	<b>XVILLE CP</b>

Cet accusé de réception ne présage pas de l'acceptation de la mutation concernée. Seule la Commission des Statuts et Règlements est habilitée à accepter ou à refuser la mutation. Sa décision sera communiquée par circulaire diffusée avant le 30 juin 2015.

Copie au club de :

YVILLE ASTT

et

XVILLE CP

[Retour](#)

### TARIFS 2015 / 2016 des mutations

Séries	Classements	DAMES Montant	MESSIEURS Montant
Nationales	n° 1 à 10	1750,00 €	3255,00 €
	n° 11 à 25	1000,00 €	2055,00 €
	n° 26 à 50	980,00 €	1475,00 €
	n° 51 à 100	810,00 €	1125,00 €
	n° 101 à 300	487,00 €	915,00 €
	n° 301 à 1000		486,00 €
Régionales	Classés 19 et +		347,00 €
	Classés 17 et 18		325,00 €
	Classés 15 et 16	168,00 €	168,00 €
	Classés 13 et 14	155,00 €	155,00 €
Départementales	Classés 10 à 12	110,00 €	110,00 €
	Classés 9 et moins	100,00 €	100,00 €

[Retour](#)